

Publi-supplément

**Liaisons
sociales**
magazine

LE MEILLEUR DU DROIT SOCIAL

**BIEN CHOISIR
SON CABINET CONSEIL**

ÉDITION 2019

60

**CABINETS
SE PRÉSENTENT**



Stehlin & Associés

Comment le social devient un facteur clé de performance de l'entreprise

Partage de la valeur ajoutée, intérêt social de l'entreprise : autant de notions qui concourent à redéfinir l'entreprise tout en redonnant du sens au travail. Anna-Christina Chaves, associée, revient sur ce changement de paradigme à opérer.

Pourquoi le partage de la valeur ajoutée est-il devenu un axe prioritaire ?

Anna-Christina Chaves : Il était temps de sortir de la logique d'opposition héritée du XIXe siècle, qui a mené au mal-être de tous les acteurs : mal-être des actionnaires qui considèrent le droit social français comme un obstacle quasi insurmontable ; mal-être des salariés qui se considèrent à 69 % « désengagés »*... Si le diagnostic est largement partagé, le remède n'en demeure pas moins controversé, car il passe par une transformation de notre modèle social en réalignant les intérêts. De nombreuses pistes sont envisagées : des mécanismes traditionnels d'épargne salariale aux dispositifs plus innovants tels que le partage de la création de valeur. Dirigeants et salariés pourraient ainsi être associés à l'accroissement de la valeur de l'entreprise. En réalignant leurs intérêts, les acteurs de l'entreprise sont responsabilisés et remobilisés. Pour les actionnaires, l'adhésion des salariés au projet d'entreprise est le meilleur moyen de sécuriser l'investissement en améliorant l'efficacité opérationnelle (fidélisation des compétences clés, amélioration des performances santé, sécurité, absentéisme).

Cela va dans le sens de la notion d'intérêt social de l'entreprise ?

A-C. C. : Tout à fait. La création de valeur étant conjointement assurée par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, la Gouvernance peut se consacrer pleinement à l'intérêt à long terme de l'entreprise... Un intérêt social revisité dans un esprit, là encore, de conciliation et non d'opposition des enjeux, puisque l'intérêt social de l'entreprise devra « prendre en considération les enjeux sociaux ».

Le droit social : droit stratégique à part entière ?

A-C. C. : Absolument ! Le droit social peut créer un environnement favorable à une meilleure performance de l'entreprise. J'ai



■ Anna-Christina Chaves associée Stehlin & Associés

toujours défendu un droit social à haute valeur ajoutée qui doit intervenir le plus en amont possible de la stratégie de façon à anticiper des solutions dans l'intérêt collectif. C'est dans ce cadre que s'inscrit le développement de mon activité et je me réjouis que certains acteurs majeurs de la finance se lancent dans une réflexion de « *LBO socialement responsables* ».

Quelle résonance a la réforme du Code du travail ?

A-C. C. : C'est un signal intéressant qui permet un accompagnement adapté de l'activité de l'entreprise, dans ses performances et dans ses difficultés. Elle rassure les investisseurs en étant plus « *business friendly* ». Cette réforme invite à trouver des solutions et à réfléchir autrement l'entreprise. C'est une évolution majeure et nécessaire qui participe d'une transformation du droit du travail en passe d'évoluer vers un droit de l'activité professionnelle avec les nouveaux modes d'organisation du travail, les plateformes numériques, l'IA... autant de changements annoncés qui devraient bouleverser assez substantiellement nos pratiques et habitudes.

* Gallup déc. 2017

« Associé à la stratégie, le droit social peut créer un environnement favorable à une meilleure performance de l'entreprise. »

■ Une année 2018 riche en opérations d'envergure

Stehlin & Associés est un cabinet particulièrement orienté vers les problématiques « haut de bilan » des entreprises. Le département de droit social, dirigé par Anna-Christina Chaves, en est l'un des piliers grâce à une approche très pragmatique des divers enjeux opérationnels, financiers et juridiques des opérations menées, parmi lesquelles :

- Accompagnement de Safran dans le volet social de l'OPA réalisée sur Zodiac Aerospace ;
- Conseil de Kutxabank dans le cadre de la fermeture en France ;
- Assistance de 3i dans le processus de cession cross border du groupe Etanco à ICG ;
- Assistance de Crédit Mutuel Arkea dans l'acquisition de fintechs (ex : Pumpkin) ;
- Accompagnement à l'amélioration de la performance d'un grand groupe industriel sans suppressions d'emploi (« transform to perform »).

Stehlin & Associés

CONTACT

48 avenue Victor-Hugo 75016 Paris
Tél. +33 [0]1 44 17 07 70
ac.chaves@stehlin-legal.com
www.stehlin-legal.com